



Demande de renseignements d'une succession

Par **Georgiogpr**, le **10/02/2010** à **19:17**

Bonjour,

La chronologie :

Le bien : en 1961, un bien comprend 1ha 50a 30ca de terrains agricoles et sur 6a 30ca, un bien en ruine d'une valeur de 1700 nouveaux francs, d'après un notaire² (mais je ne le sais pas à cette date).

Acte 1 : courrier reçu d'un notaire¹ du 18 novembre 2003 :

J'apprends que j'hérite d'1/3 de ce bien en indivision, appartenant à ma grand-mère paternelle, décédée en 1955, et décrit ci-dessus.

Proposition du notaire¹ : 285 000 € (?1) moins 152 000 € de travaux (?2), pour un solde de 132 551 €, soit 44 183,66 € me revenant.

Acte 2 : courrier reçu d'un notaire² du 27 mai 2009 :

Proposition d'un notaire² : 1 700 nouveaux francs, réévalués en euros, soit 17 711 € !

Acte 3 : courrier reçu d'un notaire³ du 16 juin 2009 :

Le notaire³ me demande si je suis d'accord sur la valeur proposée (?3) et si je souhaite sortir de l'indivision (?4).

Acte 4 : copie d'un courrier du notaire³ adressé au notaire 2 :

Le notaire 3 stipule au notaire² son étonnement au vu de la proposition du notaire¹.

Mes questions :

(?1) : la valorisation du notaire¹ de 285 000 € en 2003 est-elle déjà réaliste ?

Quelle valeur prend-elle en 2009 ?

(?2) : les travaux ont été effectués sans doute sans facture puisque cette somme de 152 000 € est forfaitaire d'après le notaire¹. Puis-je contester cette somme ? si oui, comment ?

(?3) : que dois-je faire pour obtenir une valorisation correcte ?

(?4) : sortir de l'indivision : comment puis-je obtenir l'origine de l'indivision ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Georgiogpr

Par **JURISNOTAIRE**, le **11/02/2010** à **12:37**

Evaluation: Voir la SAFER.

Sortie d'indivision: 815 CC. et suivants.

Par **JURISNOTAIRE**, le **15/03/2010** à **19:43**

... de rien.